

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 JUILLET À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le lundi 30 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

Présents : Mme. DECAMBRON Béatrice, MM. ALEXANDRE Éric, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, CAMBIER Yohan, PIGNÉ Tony, PECQUET Alexandre, M. RIBEIRO José

Absents : MM. LECRIVAIN Angélo, YAHIAOUI Faouzi, PECQUET Etienne

Secrétaire de séance désigné : M. PECQUET Alexandre

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du lundi 07 avril 2025 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. QUESTIONS, INFORMATIONS DIVERSES

- L'Association de Pêche de Picquigny (qui a un contrat pour gérer la pêche dans les marais) ne souhaite plus s'occuper des poubelles des marais. Le Conseil Municipal propose de :
 - Modifier le bail pour retirer le ramassage des poubelles, mais contrepartie financière.
 - Retirer les poubelles présentes dans les marais, pour éviter les excès.
- Un food-truck de Pizzaiolo « La pizza qui roule » s'installe tous les mardis de 18h30 à 20h, sur la place.
- À partir du mois de septembre, le mardi matin de 9h30 à 10h30, il y aura des cours de gym douce à la salle des fêtes.
- Deux ventes sur le territoire de la commune : la commune ne préempte pas.
- Un permis de construire pour la construction de 19 logements locatifs (T4 ou T5) au niveau du lotissement « Bois du Quesnel » a été accepté.

- Les communes d'Ailly-sur-Somme et Saint-Sauveur veulent créer une police rurale, le Conseil Municipal souhaite en savoir plus sur ce dispositif (coût, mission, fréquence,...) avant de décider si la commune intègre ou pas ce dernier.
- Lotissement de la Briqueterie : remplacement de panneaux dégradés, installation d'un poteau de sécurisation, mise en place de blocs de béton pour sécuriser le chemin piéton vers la Rue des Quarante.
- Un devis va être demandé pour la création d'un parking dans le lotissement de la Briqueterie.
- Deux places de parking vont être réservées pour la mairie.
- Point travaux :
 - toiture : la couverture est faite. Fin prévue pour fin juillet.
 - trottoir : gravillonnage en cours cette semaine.
 - Un arrêté municipal pour interdire le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'ensemble du village sera pris.
 - caméras : l'installation des caméras à Breilly est prévue pour la fin de l'année.
- L'état nous a refusé la DETR demandée pour cause d'une forte demande.
 - projet passerelle : ce projet ne se fera pas, le coût est trop élevé, plus de 2 millions d'euros, impossible à supporter pour la commune. Un élu précise que le Conseil Municipal est allé au bout de son engagement concernant la réflexion pour passer au-dessus de la Somme.
- La matinée citoyenne d'automne est prévue le samedi 27 septembre.
- Projet de création d'un « bistrot de pays » dans l'ancien presbytère :
 - Le département a un EPF (établissement public foncier) pour aider les communes dans leurs projets et achats. Il peut déclencher avec nous une convention : portage financier, négociation du prix, gestion de l'achat, l'EPF possède le bien pendant 2/3 ans, la commune le rachète au même prix au bout de 3 ans pour concrétiser le projet.
 - Le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'approfondir ses recherches et d'avoir plus de renseignements (coût travaux, projet dans ce lieu,...) pour la prochaine réunion.
- Le SITE a enterré une cuve à côté du Hall des Sports, et coulé une dalle béton dessus. La cuve servira à traiter le réseau d'assainissement. La dalle béton est faite pour que le camion-citerne puisse remplir la cuve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Louis LAGRANGE lève la séance à 21 h 40.

LAGRANGE Louis
Le Maire



M. PECQUET Alexandre
Le Secrétaire

